



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Jeunes

Question écrite n° 48236

Texte de la question

M. Michel Hannoun attire l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur le chômage des jeunes. Il lui rappelle que beaucoup d'entreprises refusent d'embaucher des jeunes qui ne peuvent justifier d'une quelconque expérience professionnelle. Il lui précise que ce refus touche particulièrement les jeunes diplômés qui, à la fin d'un cursus universitaire, se présentent sur le marché de l'emploi. Il lui souligne qu'il y a là comme un cercle vicieux pour les jeunes à qui l'on demande d'avoir une expérience professionnelle lorsqu'ils cherchent un emploi pour la première fois. Il lui demande en conséquence de bien vouloir lui faire connaître les mesures qu'il compte prendre afin de faciliter l'embauche des jeunes.

Données clés

Auteur : [M. Hannoun Michel](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48236

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 février 1997, page 657